

Ville de PLUMELEC
Conseil Municipal
Séance du 18 novembre 2024

DELIBERATION N° 20241118-01

Rapporteur : M. le Maire

-PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2024-

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 18 novembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de PLUMELEC s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAMON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 18

Nombre de conseillers municipaux absents ayant donné pouvoir : 4

Nombre de conseillers municipaux absents n'ayant pas donné pouvoir : 1

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 novembre 2024

Etaient présents : M. Hamon -Maire-, M. Le Callonec -Adjoint-, M. Guillo -Adjoint-, M. Lamarre -Adjoint-, Mme Gicquello -Adjointe-, Mme Siefridt -Conseillère déléguée-, M. Juhel -Conseiller délégué-, M. Brunel, Mme Guillou, Mme Danet, Mme Guillouët, M. Goibier, M. Prado, Mme Petit-Pierre, M. Dubot, M. Le Vigueloux, Mme Pedron et Mme Jégo.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Le May à M. Guillo, Mme Loho à M. Hamon, Mme Le Borgne à M. Juhel et M. Tastard à M. Brunel.

Absente n'ayant pas donné pouvoir : Mme Garaud,

Secrétaire de séance : Mme Catherine Siefridt

Quorum : 12

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 septembre 2024 a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Madame Nathalie Loho.

Chaque élu présent en a reçu un exemplaire. Il convient, à ce titre, que les membres du conseil, le valident ou demandent à le modifier.

Vu le projet de procès-verbal ;

Le Conseil Municipal,

Par

Présents : 18 * Pouvoirs : 4 * Total : 22 * Exprimés : 22

Voix pour : 22* Voix contre : 0* Abstention : 0

APPROUVE

Le procès-verbal du conseil municipal du 16 septembre 2024.

FAIT ET DELIBERE LE 18 NOVEMBRE 2024

LE MAIRE

STEPHANE HAMON



Ville de PLUMELEC
Conseil Municipal
Séance du 18 novembre 2024

DELIBERATION 20241118-02

Rapporteur : M. le Maire

**-EAU DU MORBIHAN : RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE
EXERCICE 2023-**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 18 novembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de PLUMELEC s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAMON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 18

Nombre de conseillers municipaux absents ayant donné pouvoir : 4

Nombre de conseillers municipaux absents n'ayant pas donné pouvoir : 1

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 novembre 2024

Etaient présents : M. Hamon -Maire-, M. Le Callonec -Adjoint-, M Guillo -Adjoint-, M. Lamarre -Adjoint-, Mme Gicquello -Adjointe-, Mme Siefridt -Conseillère déléguée-, M. Juhel -Conseiller délégué-, M Brunel, Mme Guillou, Mme Danet, Mme Guillouët, M. Goibier, M. Prado, Mme Petit-Pierre, M Dubot, M Le Vigueloux, Mme Pedron et Mme Jégo.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Le May à M Guillo, Mme Loho à M Hamon, Mme Le Borgne à M Juhel et M Tastard à M Brunel.

Absente n'ayant pas donné pouvoir : Mme Garaud,

Secrétaire de séance : Mme Catherine Siefridt

Quorum : 12

L'article L 2224-5 du Code Général des Collectivité Territoriales impose la réalisation de rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

L'objectif de cette procédure est d'informer les usagers du service desdits éléments.

Deux rapports distincts ont été rédigés par EAU DU MORBIHAN : l'un relatif à la Production et le Transport et l'autre relatif à la Distribution. Le conseil municipal a été invité, par courrier du 16 septembre 2024, à les consulter sur le site du syndicat d'eau.

Ces documents sont soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Par

Présents : 18 * Pouvoirs : 4 * Total : 22 * Exprimés : 22

Voix pour : 22* Voix contre : 0* Abstention : 0

APPROUVE

Les deux rapports de 2023 rédigés par EAU DU MORBIHAN (l'un relatif aux compétences obligatoires Production et Transport et l'autre relatif à la compétence optionnelle Distribution).

FAIT ET DELIBERE LE 18 NOVEMBRE 2024

LE MAIRE

STEPHANE HAMON

The image shows a blue ink signature of Stéphane Hamon, the Mayor of Plumelec, written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE PLUMELEC' at the top and '53 (MORBIHAN)' at the bottom, with a central emblem.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes (par voie postale au 3 contour de la Motte - 35000 RENNES ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Ville de PLUMELEC
Conseil Municipal
Séance du 18 novembre 2024

DELIBERATION 20241118-03

Rapporteur : M. le Maire

-MORBIHAN ENERGIES : RAPPORT D'ACTIVITE 2023-

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 18 novembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de PLUMELEC s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAMON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 18

Nombre de conseillers municipaux absents ayant donné pouvoir : 4

Nombre de conseillers municipaux absents n'ayant pas donné pouvoir : 1

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 novembre 2024

Etaient présents : M. Hamon -Maire-, M. Le Callonec -Adjoint-, M Guillo -Adjoint-, M. Lamarre -Adjoint-, Mme Gicquello -Adjointe-, Mme Siefridt -Conseillère déléguée-, M. Juhel -Conseiller délégué-, M Brunel, Mme Guillou, Mme Danet, Mme Guillouët, M. Goibier, M. Prado, Mme Petit-Pierre, M Dubot, M Le Vigueloux, Mme Pedron et Mme Jégo.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Le May à M Guillo, Mme Loho à M Hamon, Mme Le Borgne à M Juhel et M Tastard à M Brunel.

Absente n'ayant pas donné pouvoir : Mme Garaud,

Secrétaire de séance : Mme Catherine Siefridt

Quorum : 12

L'article L.5211-39 du Code Général des Collectivité Territoriales impose au président de l'établissement public de coopération intercommunale d'adresser, chaque année, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Ce rapport doit faire l'objet, avant le 31 décembre, d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique.

Le conseil municipal a reçu, le 10 octobre 2024, la version informatique du document.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Par

Présents : 18 * Pouvoirs : 4 * Total : 22 * Exprimés : 22

Voix pour : 22* Voix contre : 0* Abstention : 0

APPROUVE

Le rapport d'activité 2023 présenté par Morbihan Energies.

FAIT ET DELIBERE LE 18 NOVEMBRE 2024

LE MAIRE

STEPHANE HAMON



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes (par voie postale au 3 contour de la Motte - 35000 RENNES ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Ville de PLUMELEC
Conseil Municipal
Séance du 18 novembre 2024

DELIBERATION 20241118-04

Rapporteur : M. le Maire

**-RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC 2023 DU SERVICE
DE PREVENTION ET GESTION DES DECHETS DE CENTRE MORBIHAN
COMMUNAUTE-**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 18 novembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de PLUMELEC s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAMON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 18

Nombre de conseillers municipaux absents ayant donné pouvoir : 4

Nombre de conseillers municipaux absents n'ayant pas donné pouvoir : 1

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 novembre 2024

Etaient présents : M. Hamon -Maire-, M. Le Callonec -Adjoint-, M Guillo -Adjoint-, M. Lamarre -Adjoint-, Mme Gicquello -Adjointe-, Mme Siefridt -Conseillère déléguée-, M. Juhel -Conseiller délégué-, M Brunel, Mme Guillou, Mme Danet, Mme Guillouët, M. Goibier, M. Prado, Mme Petit-Pierre, M Dubot, M Le Vigueloux, Mme Pedron et Mme Jégo.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Le May à M Guillo, Mme Loho à M Hamon, Mme Le Borgne à M Juhel et M Tastard à M Brunel.

Absente n'ayant pas donné pouvoir : Mme Garaud,

Secrétaire de séance : Mme Catherine Siefridt

Quorum : 12

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2224-17 et L 5216-5,

VU le Code de l'environnement et notamment l'article L.541-1 et suivants,

VU la loi n°2015-992 du 17 août 2015 dite loi de Transition Ecologique pour la Croissance Verte fixant les objectifs chiffrés de la gestion des déchets en France,

Considérant que le Président de Centre Morbihan Communauté adresse le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2023 (RPQS) du service prévention et gestion des déchets de Centre Morbihan Communauté, retraçant l'activité du service d'élimination des déchets de Centre Morbihan Communauté soit :

- les indicateurs techniques concernent notamment le nombre d'habitants desservis, les types de collectes proposées et les exutoires des différents déchets ;
- les indicateurs financiers se rapportent aux modalités d'exécution du service de gestion des déchets, au montant annuel global des dépenses et recettes et à leurs modes de

financement.

Considérant que le rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant sont entendus,

Considérant que le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public a fait l'objet d'une adoption, lors du Conseil Communautaire du 3 octobre 2024,

Considérant que chaque commune, membre de l'intercommunalité, doit prendre connaissance du dit document, avant le 31 décembre de l'année 2024.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Par

Présents : 18 * Pouvoirs : 4 * Total : 22 * Exprimés : 22

Voix pour : 20* Voix contre : 1 (M Dubot) * Abstention : 1 (M Le Callonec)

PREND ACTE de la présentation du rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public 2023 du service de prévention et gestion des déchets de Centre Morbihan Communauté.

FAIT ET DELIBERE LE 18 NOVEMBRE 2024

LE MAIRE

STEPHANE HAMON

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes (par voie postale au 3 contour de la Motte - 35000 RENNES ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Ville de PLUMELEC
Conseil Municipal
Séance du 18 novembre 2024

DELIBERATION 20241118-05

Rapporteur : M. le Maire

**-RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC 2023 DU SERVICE
ASSAINISSEMENT DE CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE-**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 18 novembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de PLUMELEC s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAMON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 18

Nombre de conseillers municipaux absents ayant donné pouvoir : 4

Nombre de conseillers municipaux absents n'ayant pas donné pouvoir : 1

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 novembre 2024

Etaient présents : M. Hamon -Maire-, M. Le Callonec -Adjoint-, M Guillo -Adjoint-, M. Lamarre -Adjoint-, Mme Gicquello -Adjointe-, Mme Siefridt -Conseillère déléguée-, M. Juhel -Conseiller délégué-, M Brunel, Mme Guillou, Mme Danet, Mme Guillouët, M. Goibier, M. Prado, Mme Petit-Pierre, M Dubot, M Le Vigueloux, Mme Pedron et Mme Jégo.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Le May à M Guillo, Mme Loho à M Hamon, Mme Le Borgne à M Juhel et M Tastard à M Brunel.

Absente n'ayant pas donné pouvoir : Mme Garaud,

Secrétaire de séance : Mme Catherine Siefridt

Quorum : 12

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2224-5 et D.2224-1,

Vu le décret n°35-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement,

Vu l'article 129 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 et le décret n° 2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et l'assainissement,

Considérant que Centre Morbihan Communauté a adopté le 3 octobre 2024 le rapport sur le prix et la qualité du service assainissement au titre de l'année 2023,

Considérant qu'en tant que commune membre de Centre Morbihan Communauté, une présentation de ce rapport doit être fait au sein du conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Par

Présents : 18 * Pouvoirs : 4 * Total : 22 * Exprimés : 22

Voix pour : 19* Voix contre : 0* Abstention : 3 (M Dubot, Mme Danet, M Le Vigueloux)

PREND ACTE de la présentation du rapport 2023 sur le prix et la qualité du service
assainissement de Centre Morbihan Communauté.

FAIT ET DELIBERE LE 18 NOVEMBRE 2024

LE MAIRE

STEPHANE HAMON

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes (par voie postale au 3 contour de la Motte - 35000 RENNES ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

DELIBERATION 20241811-06
Rapporteur : M. le Maire
-ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE
A L'ALIENATION DE CHEMINS RURAUX
ET DE PORTIONS DE VOIRIE COMMUNALE-

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 18 novembre 2024, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de PLUMELEC s'est réuni à la mairie de Plumelec sous la présidence de Monsieur Stéphane HAMON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 18

Nombre de conseillers municipaux absents ayant donné pouvoir : 4

Nombre de conseillers municipaux absents n'ayant pas donné pouvoir : 1

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 novembre 2024

Etaient présents : M. Hamon -Maire-, M. Le Callonec -Adjoint-, M Guillo -Adjoint-, M. Lamarre -Adjoint-, Mme Gicquello -Adjointe-, Mme Siefridt -Conseillère déléguée-, M. Juhel -Conseiller délégué-, M Brunel, Mme Guillou, Mme Danet, Mme Guillouët, M. Goibier, M. Prado, Mme Petit-Pierre, M Dubot, M Le Vigueloux, Mme Pedron et Mme Jégo.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Le May à M Guillo, Mme Loho à M Hamon, Mme Le Borgne à M Juhel et M Tastard à M Brunel.

Absente n'ayant pas donné pouvoir : Mme Garaud,

Secrétaire de séance : Mme Catherine Siefridt

Quorum : 12

Le maire expose qu'il a été sollicité par certains habitants pour l'acquisition de chemins ruraux et de portions de voiries communales :

DEMANDEUR	ADRESSE DU DEMANDEUR	ACQUISITION SOUHAITEE
Consorts HAMON	16 Forguénac 56420 PLUMELEC	PORTION VOIRIE COMMUNALE Forguénac
MORVAN Yvonne	3 Leffaut 56420 PLUMELEC	PORTION VOIRIE COMMUNALE Le Guily
MORVAN Yvonne	3 Leffaut 56420 PLUMELEC	CHEMIN RURAL Le Guily

PINSON Justine JAFFREDO Aymeric	2 Letiernan 56420 PLUMELEC	PORTION VOIRIE COMMUNALE Letiernan
Consorts GILLERON	Le Clos de Rochegude 77 Avenue Gambetta 81000 ALBI	PORTION VOIRIE COMMUNALE Forguénac
BOULLE Quentin	1 Lande de Burgos 56500 BIGNAN	PORTION VOIRIE COMMUNALE La Ville au Chaud
LAMY Marc BARREAU Manon	12 La Ville Guillemot 56420 PLUMELEC	PORTION VOIRIE COMMUNALE La Ville Guillemot
MICHEL Igor MALHORTY Murielle	La Ville Guiguen 56420 PLUMELEC	CHEMIN RURAL La Ville Guiguen
MICHEL Igor MALHORTY Murielle	La Ville Guiguen 56420 PLUMELEC	PORTION VOIRIE COMMUNALE La Ville Guiguen
RENOU Jean-Louis	La Ville Guiguen 56420 PLUMELEC	PORTION VOIRIE COMMUNALE La Ville Guiguen

Ces biens ne sont plus affectés à l'usage du public qui n'a pas lieu de l'utiliser, et constitue aujourd'hui une charge d'entreprise pour la collectivité.

L'aliénation de ces biens, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution. Pour cela, conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime il convient de procéder à une enquête publique préalable.

Il convient également de définir les modalités de prise en charge des frais d'enquête et de publication dans la presse : prise en charge par la commune ou répartition entre les demandeurs.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal,

Par

Présents : 18 * Pouvoirs : 4 * Total : 22 * Exprimés : 22

Voix pour : 22* Voix contre : 0* Abstention : 0

SE PRONONCE FAVORABLEMENT

À la procédure d'enquête publique préalable à l'aliénation de chemins ruraux et portions communales précités.

DECIDE

Une répartition de la prise en charge des frais d'enquête et de publication dans la presse entre les demandeurs.

FAIT ET DELIBERE LE 18 NOVEMBRE 2024

LE MAIRE

STEPHANE HAMON

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE DE PLUMETEC' and '55130 PLUMETEC' around a central emblem.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes (par voie postale au 3 contour de la Motte - 35000 RENNES ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Ville de Plumelec
Conseil municipal
Séance du 18 novembre 2024

DELIBERATION 20241118-07

Rapporteur : M. le Maire

-LONGUEUR DE LA VOIRIE-

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 18 novembre 2024, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de PLUMELEC s'est réuni à la mairie de Plumelec sous la présidence de Monsieur Stéphane HAMON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 18

Nombre de conseillers municipaux absents ayant donné pouvoir : 4

Nombre de conseillers municipaux absents n'ayant pas donné pouvoir : 1

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 novembre 2024

Etaient présents : M. Hamon -Maire-, M. Le Callonec -Adjoint-, M Guillo -Adjoint-, M. Lamarre -Adjoint-, Mme Gicquello -Adjointe-, Mme Siefridt -Conseillère déléguée-, M. Juhel -Conseiller délégué-, M Brunel, Mme Guillou, Mme Danet, Mme Guillouët, M. Goibier, M. Prado, Mme Petit-Pierre, M Dubot, M Le Vigueloux, Mme Pedron et Mme Jégo.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Le May à M Guillo, Mme Loho à M Hamon, Mme Le Borgne à M Juhel et M Tastard à M Brunel.

Absente n'ayant pas donné pouvoir : Mme Garaud,

Secrétaire de séance : Mme Catherine Siefridt

Quorum : 12

Vu les articles L 2334-1 à L 2334-23 du CGCT,

Monsieur le Maire expose que le montant de certaines subventions et dotations est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie communale.

La longueur de la voirie déclarée aux services de la préfecture et au département par la commune doit être réactualisée.

Une mise à jour des voies communales pour prendre en compte l'ensemble des modifications a été établie en décembre 2022 par les services de la mairie.

✓ La voirie communale en agglomération représente un total de 17.042 km auquel il faut ajouter la voirie située Résidence Le Clos de la Fontaine rétrocédée par l'association ASL La Grée Fontaine d'une longueur de 0.325 kilomètres

✓ La voirie communale hors agglomération représente un total de 98,214 km.

✓ La voirie rurale hors agglomération représente un total de 82,573 km.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal,
Par
Présents : 18 * Pouvoirs : 4 * Total : 22 * Exprimés : 22
Voix pour : 22* Voix contre : 0* Abstention : 0

APPROUVE

La mise à jour de la longueur de la voire.

F FAIT ET DELIBERE LE 18 NOVEMBRE 2024
LE MAIRE
STEPHANE HAMON



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes (par voie postale au 3 contour de la Motte - 35000 RENNES ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Ville de PLUMELEC
Conseil Municipal
Séance du 18 novembre 2024

DELIBERATION 20241118-08

Rapporteur : M. le Maire

**-CONVENTION DE SERVITUDE DE RESEAUX ENEDIS/COMMUNE
PARCELLE ZO N°189 BANDE DU CREUX**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 18 novembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de PLUMELEC s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAMON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 18

Nombre de conseillers municipaux absents ayant donné pouvoir : 4

Nombre de conseillers municipaux absents n'ayant pas donné pouvoir : 1

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 novembre 2024

Etaient présents : M. Hamon -Maire-, M. Le Callonec -Adjoint-, M Guillo -Adjoint-, M. Lamarre -Adjoint-, Mme Gicquello -Adjointe-, Mme Siefridt -Conseillère déléguée-, M. Juhel -Conseiller délégué-, M Brunel, Mme Guillou, Mme Danet, Mme Guillouët, M. Goibier, M. Prado, Mme Petit-Pierre, M Dubot, M Le Vigueloux, Mme Pedron et Mme Jégo.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Le May à M Guillo, Mme Loho à M Hamon, Mme Le Borgne à M Juhel et M Tastard à M Brunel.

Absente n'ayant pas donné pouvoir : Mme Garaud,

Secrétaire de séance : Mme Catherine Siefridt

Quorum : 12

Considérant l'installation d'ouvrages électriques (déconnexion d'un câble du poste, création d'une boîte de jonction pour raccordement sur câble à poser et raccordement d'un nouveau câble dans le poste et pose de 2 câbles basse tension souterrains) qui doit être réalisée par Enedis à la bande du Creux sur la parcelle communale cadastrée ZO 189,

Le conseil municipal est invité à délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de servitude pour l'installation d'ouvrages électriques,

L'installation n'est pas à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Par

Présents : 18 * Pouvoirs : 4 * Total : 22 * Exprimés : 22

Voix pour : 22* Voix contre : 0* Abstention : 0

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer la convention de servitude pour l'installation d'ouvrages électriques par Enedis à la bande du creux sur la parcelle communale cadastrée ZO 189.

FAIT ET DELIBERE LE 18 NOVEMBRE 2024

LE MAIRE

STEPHANE HAMON

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes (par voie postale au 3 contour de la Motte - 35000 RENNES ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Ville de Plumelec
Conseil municipal
Séance du 18 novembre 2024

DELIBERATION 20241118-09

Rapporteur : M. le Maire

**- CONVENTION ENTRE CMC ET LA COMMUNE POUR LA PRESTATION DE SERVICES
TELEPHONIE MOBILE-**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 18 novembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de PLUMELEC s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAMON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 18

Nombre de conseillers municipaux absents ayant donné pouvoir : 4

Nombre de conseillers municipaux absents n'ayant pas donné pouvoir : 1

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 novembre 2024

Etaient présents : M. Hamon -Maire-, M. Le Callonec -Adjoint-, M Guillo -Adjoint-, M. Lamarre -Adjoint-, Mme Gicquello -Adjointe-, Mme Siefriidt -Conseillère déléguée-, M. Juhel -Conseiller délégué-, M Brunel, Mme Guillou, Mme Danet, Mme Guillouët, M. Goibier, M. Prado, Mme Petit-Pierre, M Dubot, M Le Vigueloux, Mme Pedron et Mme Jégo.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Le May à M Guillo, Mme Loho à M Hamon, Mme Le Borgne à M Juhel et M Tastard à M Brunel.

Absente n'ayant pas donné pouvoir : Mme Garaud,

Secrétaire de séance : Mme Catherine Siefriidt

Quorum : 12

La communauté de communes a validé la mise en œuvre d'une prestation de services liée à la téléphonie mobile. Elle dispose d'une centrale d'achat pour la téléphonie mobile. Cette centrale d'achat permet à la communauté de communes de bénéficier de tarifs avantageux qui peuvent être proposés aux communes membres.

La commune pourra bénéficier de l'ensemble des prestations proposées par la centrale d'achat RESAH en signant la convention qui définit les conditions techniques, organisationnelles et financières liées à la prestation de services de téléphonie mobile mise en place entre la Communauté de Communes et la commune.

Envoyé en préfecture le 29/11/2024

Reçu en préfecture le 29/11/2024

Publié le 29 NOV. 2024

ID : 056-215601725-20241118-2024111809-DE

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Par

Présents : 18 * Pouvoirs : 4 * Total : 22 * Exprimés : 22

Voix pour : 22* Voix contre : 0* Abstention : 0

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer la convention entre Centre Morbihan Communauté et la commune pour la prestation de services téléphonie mobile.

FAIT ET DELIBERE LE 18 NOVEMBRE 2024

LE MAIRE

STEPHANE HAMON

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'S. Hamon', written over a circular official seal. The seal is blue and contains the text 'MUNICIPALITE DE PLUMELIEC' around the top and '56 (MORBIHAN)' around the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a castle tower and a tree.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes (par voie postale au 3 contour de la Motte - 35000 RENNES ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Ville de Plumelec
Conseil municipal
Séance du 18 novembre 2024

DELIBERATION 20241118-10

Rapporteur : M. le Maire

- CONVENTION ENTRE LE CDG 56 ET LA COMMUNE POUR L'UTILISATION DES MISSIONS FACULTATIVES DU CDG 56-

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 18 novembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de PLUMELEC s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAMON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 18

Nombre de conseillers municipaux absents ayant donné pouvoir : 4

Nombre de conseillers municipaux absents n'ayant pas donné pouvoir : 1

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 novembre 2024

Etaient présents : M. Hamon -Maire-, M. Le Callonec -Adjoint-, M Guillo -Adjoint-, M. Lamarre -Adjoint-, Mme Gicquello -Adjointe-, Mme Siefridt -Conseillère déléguée-, M. Juhel -Conseiller délégué-, M Brunel, Mme Guillou, Mme Danet, Mme Guillouët, M. Goibier, M. Prado, Mme Petit-Pierre, M Dubot, M Le Vigueloux, Mme Pedron et Mme Jégo.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Le May à M Guillo, Mme Loho à M Hamon, Mme Le Borgne à M Juhel et M Tastard à M Brunel.

Absente n'ayant pas donné pouvoir : Mme Garaud,

Secrétaire de séance : Mme Catherine Siefridt

Quorum : 12

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan développe en complément de ses missions obligatoires, des services facultatifs.

L'accès à ces missions est assujéti à la signature d'une convention générale d'utilisation organisant les modalités d'intervention et les dispositions financières.

La convention prévoit notamment les conditions générales de mise en œuvre des différentes missions et renvoie aux conditions particulières d'utilisation et aux tarifs propres à chaque mission pour l'année en cours. Les tarifs des missions sont fixés chaque année par délibération du Conseil d'administration du CDG 56.

Il est proposé au conseil municipal de signer la convention-cadre proposée par le Centre de Gestion fonction publique territoriale du Morbihan.

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L452-30 et L 452-40 et suivants,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Par

Présents : 18 * Pouvoirs : 4 * Total : 22 * Exprimés : 22

Voix pour : 22* Voix contre : 0* Abstention : 0

AUTORISE

Le Maire à signer la convention-cadre d'utilisation des missions facultatives du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan, ainsi que les actes subséquents (convention complémentaire, proposition d'intervention, formulaires de demande de mission etc.).

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} janvier 2025.

FAIT ET DELIBERE LE 18 NOVEMBRE 2024

LE MAIRE

STEPHANE HAMON



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes (par voie postale au 3 contour de la Motte - 35000 RENNES ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Ville de PLUMELEC
Conseil Municipal
Séance du 18 novembre 2024

DELIBERATION 20241118-11

Rapporteur : M. le Maire

-DÉCISIONS DU MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE SIGNATURES -

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 18 novembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de PLUMELEC s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAMON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 18

Nombre de conseillers municipaux absents ayant donné pouvoir : 4

Nombre de conseillers municipaux absents n'ayant pas donné pouvoir : 1

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 novembre 2024

Etaient présents : M. Hamon -Maire-, M. Le Callonec -Adjoint-, M Guillo -Adjoint-, M. Lamarre -Adjoint-, Mme Gicquello -Adjointe-, Mme Siefridt -Conseillère déléguée-, M. Juhel -Conseiller délégué-, M Brunel, Mme Guillou, Mme Danet, Mme Guillouët, M. Goibier, M. Prado, Mme Petit-Pierre, M Dubot, M Le Vigueloux, Mme Pedron et Mme Jégo.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Le May à M Guillo, Mme Loho à M Hamon, Mme Le Borgne à M Juhel et M Tastard à M Brunel.

Absente n'ayant pas donné pouvoir : Mme Garaud,

Secrétaire de séance : Mme Catherine Siefridt

Quorum : 12

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n°8 du conseil municipal en date du 26 mai 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation, le conseil municipal prend note des décisions suivantes :

DEVIS :

02/09/2024 * Devis GABILLET (réparations sur le tracteur des services techniques) : 372.55 € TTC

03/09/2024 * Devis SAS A VUE D'ŒIL (livres pour la médiathèque) : 100.10 € TTC

05/09/2024 * Devis SOCOTEC (Vérification des installations électriques dans divers bâtiments communaux) : 1 156.80 € TTC

- 05/09/2024 * Devis WURTH (fournitures diverses pour les services techniques) : 435.36 € TTC
- 06/09/2024 * Devis BSA (sortie en bus pour les enfants de l'ALSH le mercredi 11 septembre à LIZIO) : 176.00 € TTC
- 06/09/2024 * Devis BSA (sortie en bus pour les enfants de l'ALSH le mercredi 2 octobre à LANGUIDIC) : 391.00 € TTC
- 06/09/2024 * Devis BSA (sortie en bus pour les enfants de l'ALSH le mercredi 2 octobre 2024 à SAINT GONNERY) : 300.00 € TTC
- 06/09/2024 * Devis BSA (sortie en bus pour les enfants de l'ALSH le mercredi 2 octobre 2024 à LE GUERNO) : 368.00 € TTC
- 09/09/2024 * Devis TBI (Power PDF standard pour la mairie) : 168.00 € TTC
- 10/09/2024 * Devis TACIT (licences lecture classes CE2-CM1-CM2 école La Claire) : 50.00 € TTC
- 12/09/2024 * Devis ETG (plaque Maurice GABILLET) : 157.10 € TTC
- 12/09/2024 * Devis TBI (gestion des accès internet à la médiathèque) : 416.40 € TTC
- 13/09/2024 * Devis BURO 56 (fournitures de bureau pour l'ALSH) : 287.20 € TTC
- 13/09/2024 * Devis HOSPITALITE DIOCESAINE (commande de sapins de Noël 2024) : 400.00 € TTC
- 13/09/2024 * Devis LA BOUTIQUE BIO DU LYCEE HORTICOLE (fournitures de plants pour les services techniques) : 273.02 € TTC
- 13/09/2024 * Devis DECATHLON (fournitures pour activités sportives) : 972.80 € TTC
- 13/09/2024 * Devis DECOR ENSEIGNE (fourniture et réalisation de panneaux : réhabilitation du moulin de la grée et réalisation d'un chemin de mémoire) : 79.20 € TTC
- 16/09/2024 * Devis DENIS LE GACQUE (formation autorisation de conduite R486A nacelle et autorisation de conduite R482 engins de chantier pour Duncan VIANNAIS) : 595.00 € TTC
- 18/09/2024 * Devis HTTP (Contrat de service – supervision 24/25) : 1 704.00 € TTC
- 18/09/2024 * Contrat initial C3RB (prestations, hébergement, maintenance pour la médiathèque) : 1168.80 € TTC
- 19/09/2024 * Devis SAS FABOLAND (fourniture d'une boîte de fèves et couronne pour le restaurant scolaire) : 94.12 € TTC
- 23/09/2024 * Devis BPE (livres pour la médiathèque) : 76.00 € TTC
- 24/09/2024 * Devis FIDUCIAL (fournitures de bureau mairie) : 394.51 € TTC
- 24/09/2024 * Devis DENIS MATERIAUX (fournitures de cailloux pour le terrain de pétanque) : 609.01 € TTC
- 24/09/2024 * Devis LIBRAIRIE LES HIRONDELLES (livres pour la médiathèque) : 288.61 € TTC
- 24/09/2024 * Devis LIBRAIRIE LES HIRONDELLES (livres pour la médiathèque) : 699.35 € TTC
- 26/09/2024 * Devis CHAMPION (fournitures diverses pour les services techniques) : 181.54 € TTC
- 26/09/2024 * Devis GABILLET (fourniture pour le tracteur des services techniques) : 104.42 € HT
- 26/09/2024 * Devis HORTIBREIZ (fournitures de plants pour les services techniques) : 212.60 € TTC
- 26/09/2024 * Devis ALTRAD (fournitures de tables et mange debout pour la salle polyvalente) : 2 780.64 € TTC
- 27/09/2024 * Devis BSE (réflexion éclairage LED dans divers bâtiments communaux) : 2 782.92 € TTC
- 30/09/2024 * Devis TBI (fournitures diverses pour divers bâtiments communaux) : 1 251.96 € TTC
- 30/09/2024 * Devis TBI (fournitures diverses pour la mairie) : 259.20 € TTC
- 30/09/2024 * Devis BSA (déplacement en bus des enfants des 2 écoles le 17/10/2024) : 200.00 € TTC
- 01/10/2024 * Devis BSA (sortie ALSH le 2 octobre) : 418.00 € TTC
- 01/10/2024 * Devis DECOR ENSEIGNE (fourniture et réalisation d'une plaque « Réhabilitation du Moulin de la Grée ») : 68.40 € TTC
- 02/10/2024 * Devis LA LIMITROPHE (papier en-tête + enveloppes mairie) : 710.00 € HT
- 03/10/2024 * Devis MEDIALEX (avis de presse pour la construction d'une extension du pôle santé) : 932,57 € TTC
- 03/10/2024 * Devis SCEA FLEURS DES 4 SAISONS (plants pour les services techniques) : 30.69 € TTC
- 03/10/2024 * Devis CENTRE MORBIHAN CULTURE (livres pour la médiathèque) : 78.00 € TTC
- 03/10/2024 * Devis CENTRE MORBIHAN CULTURE (livres pour la médiathèque) : 315.00 € TTC

- 03/10/2024 * Devis COLACO (livres pour la médiathèque) : 1 006.98 € TTC
03/10/2024 * Devis BSA (déplacements en bus des enfants de l'ALSH pendant les vacances de la Toussaint) : 1 746.00 € TTC
03/10/2024 * Devis 10 DOIGTS (fournitures pour activités ALSH) : 43.38 € TTC
03/10/2024 * Devis HAPPY PARK (sortie ALSH le 30/10/2024 pour 20 enfants et gratuit pour les accompagnateurs) : 138.00 € TTC
03/10/2024 * Devis SPADIUM (sortie ALSH le 30/10/2024 pour 20 enfants et 4 adultes) : 91.20 € TTC
03/10/2024 * Devis TROPICAL PARC (sortie ALSH le 30/10/2024 pour 45 enfants et 5 accompagnateurs) : 427.50 € TTC
07/10/2024 * Devis WURTH (fournitures diverses pour les services techniques) : 194.20 € TTC
08/10/2024 * Devis BLEHER (réhabilitation de la piscine municipale) : 5 832.00 € TTC
08/10/2024 * Devis HL ANIMATION (soirée agents-élus le 29/11/2024) : 420.00 € TTC
14/10/2024 * Devis 10 DOIGTS (fournitures pour activités ALSH) : 333.57 € TTC
14/10/2024 * Devis SAS YAKAPARK (sortie ALSH le 17/11/2024 pour 20 enfants) : 168.08 € TTC
14/10/2024 * Devis LE KILHOU (sortie ALSH pour 31 enfants) : 372.00 € TTC
16/10/2024 * Devis SAS ZYGO COMEDIE (spectacle pour les enfants de l'ALSH) : 252.00 € TTC
16/10/2024 * Devis YLEA (fournitures diverses pour le service des sports) : 479.94 € TTC
17/10/2024 * Devis PHEM (fournitures diverses pour les services techniques) : 298.88 € TTC
17/10/2024 * Devis ACTUEL VET (vêtements de travail pour les services techniques) : 1 442.11 € TTC
18/10/2024 * Devis SARL ACTION AUTO 56 (réparations sur Fiat DUCATO des services techniques) : 765.50 € TTC
22/10/2024 * Devis SARL DELALANDE (remplacement d'une serrure à code sur porte d'accès à la caserne des pompiers) : 1 089.43 € TTC
24/10/2024 * Devis FIDUCIAL (fournitures de bureau pour la mairie) : 330.66 € HT
24/10/2024 * Devis FIDUCIAL (fournitures de bureau pour la médiathèque) : 250.58 € HT
29/10/2024 * Devis DECATHLON (fournitures diverses pour le service des sports) : 251.00 € TTC
29/10/2024 * Devis VAGUE DE NUIT (spectacle de Noël pour les 2 écoles) : 980.00 € TTC
29/10/2024 * Devis COMPAGNIE D'ICIDENCE (spectacle) : 900.00 € TTC
29/10/2024 * Devis SDU (fournitures de peinture et filets pour les terrains de foot) : 1 235.14 € TTC
29/10/2024 * Devis ERS (pose de réseau télécom) : 3 288.00 € TTC
29/10/2024 * Devis L'AGENCE DU BOIS (traitement insecticide église de Saint Aubin) : 2 880.00 € TTC

DIA :

- * Parcelle YA 235 – 6 Résidence du Paradis - (Vente habitation DRAGONNE Jacqueline à GAUTIER Delphine)
* Parcelles XC 356 et XC 358 – 5 Bis Rue de la Grotte - (Vente habitation MADEC David à L'HERIAU Antoine)
* Parcelles YD 909 ; YD 912 ; YD 913 ; YD 914 ; YD 915 et YD 916 – Rue de la Fontaine - (Vente terrain TERRAVIA à LORIC Benjamin et LE TOQUIN Léa)
* Parcelle ZD 475 – Rue du Folguet – (Vente terrain GIREAULT René à OLIVO Samuel)

FAIT ET DELIBERE LE 18 NOVEMBRE 2024

LE MAIRE

STEPHANE HAMON

